

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 juin 2023

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal :	11
- en exercice :	10
- qui ont pris part à la séance :	10
- votants	10

Date de convocation : 02/06/2023

Date d'affichage : 02/06/2023

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le huit juin deux mil vingt-trois à 18 h 30

Présents : Mmes ARSAC Pascale – PERRIN Marie-Josèphe – RENARD Brigitte
Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien – COEUILLET
Christophe – DI BENEDETTO Vincent – VERNERET Jacques

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

**OBJET : Révision du loyer du logement communal situé au 6 Chemin du Cimetière au
1^{ER} juillet 2023**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération du 14 octobre 2021 fixant le loyer du logement communal de type T3 bis du bâtiment Le Prieuré situé au 6 Chemin du Cimetière au 1^{er} novembre 2021 à 505,40 €.

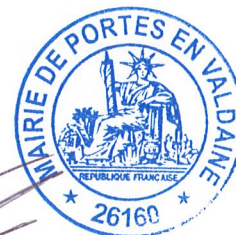
Selon les indices de références de l'INSEE de 2022 à 2023, le nouveau montant du loyer de ce logement communal, à compter du 1^{er} juillet 2023, serait de 523,06 €.

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants décide :

- **DE FIXER** le montant du loyer mensuel à compter du 1^{er} juillet 2023 à **523,06 €** auquel s'ajouteront les charges locatives,
- **DE CONSERVER** la redevance mensuelle CONFORT CHAUFFAGE à **11,00 €**.

La présente délibération annule et remplace celle du 14 octobre 2021.

Et ont les membres présents signés au registre
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.



Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL